

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 9 janvier 2018 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire et à laquelle assistent les Conseillers, madame Joanie Généreux ainsi que messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, directrice générale adjointe et trésorière.

Résolution 2018-01-001

Procès-verbaux des 12 et 19 décembre 2017 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances tenues les 12 et 19 décembre 2017 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que les procès-verbaux des séances tenues les 12 et 19 décembre 2017 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-002

Approbation des comptes payés, payables et recevables

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n ^{os} 49 927 à 49 996	658 099,87 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n ^{os} 50 005 à 50 082	336 078,44 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n ^{os} 7FD000169 à 7FD000182	13 499,96 \$

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Résolution 2018-01-003

Dépenses incompressibles 2018 / Autorisation

Considérant que les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour le bon fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

Considérant qu'il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'autoriser, pour l'année 2018, les dépenses incompressibles suivantes, selon les montants établis au budget :

- Rémunération des membres du Conseil et employés
- Déductions à la source
- REER collectif, assurances collectives
- Quote-part MRC de Rouville
- Quote-part Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Rougemont / St-Césaire
- Frais de poste
- Services payés à d'autres municipalités
- Services publics tels que : électricité, téléphone, Internet
- Contrat de déneigement
- Location de bâtisse
- Immatriculation
- Gaz naturel et propane
- Essence et diesel
- Contribution au Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)
- Bureau des infractions et amendes (BIA)
- Évaluateur
- Fournitures d'élection
- Frais nécessaires pour assurer et préserver l'intégrité des biens de la Ville

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-004

Soumissions pour l'émission de billets pour le refinancement du règlement n° 187 / Adjudication

Considérant que la Ville de Saint-Césaire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 janvier 2018, au montant de 911 000 \$:

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Date d'ouverture :	9 janvier 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6751 %
Montant :	911 000 \$	Date d'émission :	16 janvier 2018

Considérant qu' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de *la Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, c. C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
78 700 \$	2,00000 %	2019
81 300 \$	2,25000 %	2020
83 900 \$	2,40000 %	2021
86 500 \$	2,60000 %	2022
580 600 \$	2,75000 %	2023
Prix : 98,72400		Coût réel : 3,00747 %
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA		
78 700 \$	3,09000 %	2019
81 300 \$	3,09000 %	2020
83 900 \$	3,09000 %	2021
86 500 \$	3,09000 %	2022
580 600 \$	3,09000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,09000 %
3 - CAISSE DE ROUVILLE		
78 700 \$	3,20000 %	2019
81 300 \$	3,20000 %	2020
83 900 \$	3,20000 %	2021
86 500 \$	3,20000 %	2022
580 600 \$	3,20000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,20000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

QUE la Ville de Saint-Césaire accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 16 janvier 2018 au montant de 911 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 187. Ces billets sont émis au prix de 98,72400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-005

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 911 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2018

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Saint-Césaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 911 000 \$ qui sera réalisé le 16 janvier 2018, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de \$
N° 187	911 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 187, la Ville de Saint-Césaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 16 janvier 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	78 700 \$	
2020.	81 300 \$	
2021.	83 900 \$	
2022.	86 500 \$	
2023.	89 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	491 300 \$	(à renouveler)

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 187 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 janvier 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-006

Suppression de l'assurance des biens pour l'Aréna Guy-Nadeau / Avenant

Considérant la fermeture de l'Aréna Guy-Nadeau situé au 1155, rue Saint-Michel, suite à l'ordonnance de la CNESST, émise le 13 juillet 2017;

Considérant que la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) ne souhaite plus couvrir ce bâtiment et son contenu à la Section I -Assurances des Biens à compter du 31 décembre 2017 tel qu'il appert de la lettre de la MMQ datée du 12 décembre 2017;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de confirmer à La Mutuelle des municipalités du Québec, par la présente résolution, que la Ville de Saint-Césaire a pris connaissance de l'avenant d'exclusion qui confirme le refus de l'assureur d'assurer le bâtiment identifié comme étant l'Aréna Guy-Nadeau situé au 1155, rue Saint-Michel à Saint-Césaire et ce, à compter de ce jour ou au plus tard 30 jours après la réception dudit avenant d'exclusion.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-007

Renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'autoriser le renouvellement de la couverture d'assurances générales de la Ville de Saint-Césaire auprès de Groupe Ultima inc., représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, pour un montant de 118 078 \$ taxe incluse pour la période allant du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, tel qu'il appert de la facture sommaire datée du 21 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-008

Système téléphonique pour la Ville / Renouvellement du contrat de maintenance

Il est proposé par Denis Chagnon

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Et résolu de renouveler le contrat de maintenance du système téléphonique de la Ville avec STE Systèmes téléphoniques de Granby pour la période allant du 31 janvier 2018 au 1^{er} février 2019 au prix de 801,42 \$ plus les taxes, le tout tel que la proposition reçue en décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-009

Remplacement d'un ordinateur pour les services administratifs de l'Hôtel de Ville / Autorisation

Considérant que l'ordinateur actuel pour le service du Greffe ne répond plus aux exigences actuelles et qu'il y a lieu de le remplacer;

En conséquence,

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu procéder à l'achat d'un ordinateur pour les services administratifs auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire pour le prix de 1 176,60 \$ plus les taxes, selon la soumission datée du 10 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-010

Coupe-circuits électriques à l'Hôtel de Ville (remplacement) / Acquisition

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser le remplacement de coupe-circuits électriques à l'Hôtel de Ville pour le prix de 3 939 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission datée du 5 octobre 2017 de Vitech électrique de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-011

Règlement n° 2018-224-02 modifiant le règlement n° 224 et amendement (n° 25) pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

Considérant que copie du règlement n° 2018-224-02 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant qu'à son article 13, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c. E-15.1.01) prévoit l'obligation de réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux avant le 1^{er} mars, suivant toute élection générale;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement sont dûment accomplies;

En conséquence,

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 2018-224-02 modifiant le règlement n° 224 et amendement (n° 250) pour réviser le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2018-01-012

Fondation Collège Santé / Aide financière 2018 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de verser une aide financière pour l'année 2018 à la Fondation Collège Santé au montant de 70 524 \$, laquelle correspond à 12 \$ par citoyen au nombre de 5 877, le tout en référence aux documents de la demande d'aide pour le financement des activités de la Clinique médicale du Collège datée du 30 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-013

Les Amis de la Croix du Mont-Rouge / Soutien financier 2018 / Approbation

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2018 à Les Amis de la Croix du Mont-Rouge de Rougemont au montant de 100 \$ pour aider à défrayer les coûts d'entretien de la croix, le tout en référence à leur demande datée du 10 juillet 2017.

Que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-014

FADOQ, Club Saint-Césaire / Subvention 2018 / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2018 à la FADOQ – Club de Saint-Césaire au montant de 3 000 \$ pour aider à défrayer les coûts des activités organisées par le Club pour les aînés, le tout en référence à leur demande datée du 28 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-015

FADOQ - Région Richelieu-Yamaska / Soutien financier 2018 / Approbation

Il est proposé par André Deschamps

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2018 dans le cadre de la 42^e édition des Jeux de la FADOQ-RY - Région Richelieu-Yamaska au montant de 100 \$ le tout en référence à leur demande datée du 11 décembre 2017;

Que ce montant soit payé à même les profits de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-016

Cercle des Fermières de Saint-Césaire / Soutien financier 2018 / Approbation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'accorder une aide financière au Cercle des Fermières de Saint-Césaire au montant de 500 \$ pour aider à défrayer les coûts du loyer, de l'entretien du local et de l'achat du matériel nécessaire aux formations données, le tout en référence à leur demande datée du 4 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-017

École secondaire Paul-Germain-Ostiguy / Soutien financier 2018 / Approbation

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de confirmer la participation de la Ville de Saint-Césaire au Gala Méritas de l'école secondaire Paul-Germain-Ostiguy le 23 mai 2018 et de verser une contribution au montant de 250 \$ afin de soutenir cet événement; le tout en référence à leur demande datée du 2 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-018

Centre d'écoute Montérégie – Soutien financier 2018 / Approbation

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu d'accorder une aide financière pour l'année 2018 au Centre d'écoute Montérégie au montant de 250 \$, pour aider à défrayer les coûts du projet RADAR pour briser la solitude des aînés, le tout en référence à leur demande datée du 30 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-019

Embauche de pompiers à temps partiel

Considérant la recommandation de monsieur Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

En conséquence,

Il est proposé par **Gilbert Viens**

Et **résolu** d'embaucher les deux (2) nouveaux pompiers recrutés suivants :

- M. Marco Principe;
- M. Christophe Paré.

et ce, à compter des présentes et selon l'échelle salariale présentement en vigueur et assorti d'une période de probation de 12 mois. L'embauche à ce poste est conditionnelle à une vérification satisfaisante de la condition physique et des antécédents judiciaires de même qu'à la production d'une preuve de résidence dans les 3 mois suivant l'embauche.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-020

Remplacement d'une imprimante multifonction pour le service Sécurité incendie

Il est proposé par **Denis Chagnon**

Et **résolu** d'autoriser l'acquisition d'une imprimante HP multifonctions couleur Laserjet MFP M447FDW auprès de Logimax Service informatique de Saint-Césaire au montant de 975 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission datée du 17 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-021

Caméras thermiques pour les appareils respiratoires / Acquisition

Il est proposé par **André Deschamps**

Et **résolu** de procéder à l'achat de deux (2) caméras thermiques de la marque MSA pour intégration aux appareils respiratoires autonomes auprès de la compagnie Aréo-Feu de Longueuil pour un montant de 2 600 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission du 18 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-022

Acquisition d'un logiciel d'automate d'appel

Il est proposé par **Michel Denicourt**

Et **résolu** de procéder à l'achat du logiciel d'automate d'appels auprès de Somum Solutions de Victoriaville de même que du contrat d'entretien et de service annuel, le tout pour un montant de 5 895 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission du 22 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Résolution 2018-01-023

Réalisation d'une étude de modélisation hydraulique d'égouts pluvial et sanitaire – secteur bassin Union / Octroi d'un mandat

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu de confier à Comeau Experts-Conseils de Sainte-Julie, le mandat de procéder à la réalisation d'une étude de modélisation hydraulique d'égouts pluvial et sanitaire du bassin Union pour le prix de 20 250 \$ plus les taxes tel qu'il appert de l'offre de services professionnels datée du 12 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-024

Entretien préventif des systèmes de contrôle du réseau d'eau potable et d'égout / Mandat

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de mandater Nivek Automatisation de Saint-Césaire pour procéder à l'entretien préventif des systèmes informatisés relatifs à l'eau potable et aux égouts, le tout pour un montant de 6 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission du 14 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-025

Bacs de récupération / Acquisition

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu de procéder à l'achat de 45 bacs de récupération au coût unitaire de 72 \$ auprès de la MRC de Rouville pour parer au remplacement des bacs désuets et à la fourniture pour les nouvelles constructions.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-026

Ajout des stations de pompage Haut-Rivière Sud (HRS) et Girard au système de gestion municipale / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de mandater Nivek Automatisation de Saint-Césaire afin d'effectuer la programmation nécessaire pour ajouter les stations de pompes Haut-de-la-Rivière Sud (HRS lot n° 1 594 284) et Girard (106, rue Girard) aux systèmes de gestion municipale, le tout pour un montant de 14 864,40 \$ plus les taxes tel qu'il appert de la soumission SO.17-0118.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-027

Détecteurs de métal / Acquisition

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu de procéder à l'achat de deux détecteurs de métal auprès de la compagnie Stelem de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot au coût unitaire de 910 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission du 16 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Résolution 2018-01-028

Modification d'un équipement de type saleuse du service des Travaux publics / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'autoriser la modification de l'équipement de type saleuse pour fabriquer un support à la tournette auprès de BDJ Ménard inc de Saint-Paul-d'Abbotsford pour un montant de 2 000 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission du 8 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-029

Avis de motion pour règlement n° 92-2005-64 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 126

Avis de motion est donné par **Jacques Bienvenue**, conseiller, à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, le règlement n° 92-2005-64 modifiant le Règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 126.

Ce règlement a pour objet de modifier l'annexe A intitulé Grilles des usages principaux et des normes du règlement de zonage n° 92-2005 afin d'autoriser les usages d'habitation bifamiliale et trifamiliale isolée.

Résolution 2018-01-030

Premier projet du règlement n° 92-2005-64 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 126 / Adoption

Considérant qu'une copie du premier projet de règlement n° 92-2005-64 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et ville* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce projet de règlement a pour objet de modifier l'annexe A intitulé Grilles des usages principaux et des normes du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements afin d'autoriser les usages d'habitation bifamiliale et trifamiliale isolée en zone 126;

En conséquence,

Il est proposé par Joanie Génereux

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement intitulé : «règlement n° 92-2005-64 modifiant le règlement de zonage n° 92-2005 et amendements concernant les usages autorisés en zone n° 126;

Que l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement soit fixée au mardi 13 février 2018 à compter de 19 h 30 à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 1111, avenue Saint-Paul.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

Résolution 2018-01-031

Demande de dérogation mineure n° DM-10-2017 par M. Gilbert Côté, mandataire, lot projeté n° 6 170 221 du cadastre du Québec

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Gilbert Côté, propriétaire, relativement au lot n° 6 170 221 du cadastre du Québec situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon;

Considérant que la demande de dérogation mineure porte sur la norme fixant la distance minimale entre les bâtiments principaux implantés en projet intégrés prévus à l'article 14.5 du règlement de zonage n° 92-2005 et amendements;

Considérant que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser pour les bâtiments principaux, étant séparés par un mur mitoyen, une distance minimale de 0 mètre alors que le règlement de zonage fixe cette distance à 6 mètres;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant qu'un avis public a été publié le 20 décembre 2017 dans le Journal de Chambly

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 14 décembre 2017, recommande au Conseil municipal, l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu d'accorder la dérogation mineure demandée par le mandataire, M. Gilbert Côté, pour le lot n° 6 170 221 du cadastre du Québec, situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, le tout tel que déposé par le mandataire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-032

Embauche au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil au Complexe sportif (remplacement)

Considérant la recommandation de madame Chantal Brodeur, coordonnatrice au service des Loisirs;

En conséquence,

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu d'embaucher les trois (3) personnes suivantes comme remplaçantes au poste de moniteur en sécurité aquatique, sauveteur et préposé à l'accueil au Complexe sportif :

- M. Justin Gould,

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

- M^{me} Laurence Chartrand,
- M^{me} Valérie Laflamme;

et ce, à compter des présentes et selon l'échelle salariale présentement en vigueur pour le secteur aquatique.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-033

Confection d'un plan concept d'aménagement du terrain au Complexe sportif / Octroi d'un mandat

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du terrain sportif au Complexe sportif visant à évaluer l'implantation d'un skate-park, d'un jeux d'eau et d'une patinoire réfrigérée couverte, le tout auprès de la firme BC2 de Montréal pour un montant de 13 800 \$ plus les taxes tel que déposé dans la soumission du 21 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-034

Contrat AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord – Réception provisoire / Autorisation

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu de prononcer la réception provisoire des travaux de réfection d'un ponceau sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord (AO / 2017-10-392) et d'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le certificat d'approbation de la réception provisoire des travaux, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2018-01-035

Contrat AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord – Décompte progressif n° 1 / Autorisation de paiement

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs Comeau Experts-Conseils pour le contrat AO / 2017-10-392 – Réfection d'un ponceau sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord;

En conséquence,

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu :

Séance ordinaire du 9 janvier 2018

- D'autoriser le paiement du décompte progressif n° 1 du contrat AO/2017-10-392 – Réfection d'un ponceau sur le rang Bas-de-la-Rivière Nord auprès de l'entrepreneur adjudicataire Groupe AllaireGince Infrastructures inc., pour un montant de 60 438,35 \$ plus les taxes (incluant la libération de la retenue contractuelle de 5 % de la réception provisoire);
- D'autoriser la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer le décompte progressif n°1, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire;
- De préciser que le paiement sera remis à l'entrepreneur général à la réception et validation préalable des quittances des sous-traitants le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉOLUTIONS SUIVANTES :

2018-01-002, 2018-01-003, 2018-01-004, 2018-01-005, 2018-01-007,
2018-01-008, 2018-01-009, 2018-01-010, 2018-01-012, 2018-01-013,
2018-01-014, 2018-01-015, 2018-01-016, 2018-01-017, 2018-01-018,
2018-01-019, 2018-01-020, 2018-01-021, 2018-01-022, 2018-01-023,
2018-01-024, 2018-01-025, 2018-01-026, 2018-01-027, 2018-01-028,
2018-01-032, 2018-01-033, 2018-01-035.

Micheline Quilès
Trésorière